

# Rapport de la sous-commission des comptes 2025

## Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur
	Monsieur Laurent Duding	PS
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 30 mars 2026 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, correspondant informatique
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Caroline Gaspar, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- M. Marco Meli, responsable de l'aide sociale et de l'insertion, juriste du Service communal de l'action sociale
- Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)
- Mme Anouk Von Allmen, cheffe du Service communal de l'action sociale est excusée.
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale est excusée.

## **Introduction**

Jean-Daniel Jeanneret rappelle qu'il est prévu de visiter les locaux du SCAS/Service communal de l'action sociale en fin de matinée.

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 6.2 millions, il résulte un bénéfice pour l'année 2025 d'un peu plus de CHF 1.2 million. Les investissements atteignent 69% du budget accepté par le Conseil général.

## **122 / Service de l'économie**

En introduction, il est tout d'abord rappelé que les exportations horlogères ont été divisées par 2 en 2025. Les sous-traitants sont par conséquent fortement touchés même si on constate beaucoup de résilience et de travail pour diversifier le tissu économique. En effet, tout le savoir-faire microtechnique devrait permettre de développer les secteurs de la bijouterie et du médical.

Depuis le début des activités du Service de l'économie, plusieurs projets de nouvelles constructions ou d'agrandissement de locaux existants ont été accompagnés par le service. Depuis 2021, hormis les deux années de conjoncture exceptionnelle des marchés internationaux après la Covid (fin 2022 jusqu'à fin 2023), notre tissu économique a vécu et vit encore, dans une crise qui dure depuis fin 2023. Malgré cela, aucun projet de développement n'a été abandonné. Entre projets réalisés, en cours de réalisation, en finalisation de permis de construire ainsi que nouveaux projets, voici une liste récapitulative non-exhaustive de ces derniers : IMA Automation, Riba Watch SA, Panatere SA, ATM SA, Tag Heuer SA (via le projet Isidoro), Ferner SA, Laser Automation SA, Novo Cristal SA, Speake Marin SA, Technique Métal Sàrl, Sored SA, Zuttion SA, PX Group SA, Beauregard SA, Viteos SA, La Joux Perret SA (Arnold & Son), Evolution Polissage SA, Extention ATM SA, CDF Emballage SA, Cendres+Métaux SA. D'autres projets encore confidentiels sont en cours d'analyse.

La pollution des sols demeure cependant un souci. Un terrain au sud de la Charrière est par exemple contaminé aux PFAS/Substances per- et polyfluoroalkylées surnommées « polluants éternels » et a bloqué un projet d'environ 8'000 m<sup>2</sup>. La Ville ainsi que le Canton doivent se préoccuper de ces situations afin de trouver une solution à la mise à disposition de ces terrains. Si l'on excepte cette problématique, le bilan est globalement très positif à ce jour.

Concernant les comptes, les frais de réception varient d'une année à l'autre puisqu'ils sont liés aux relations avec les entreprises. Il est en effet important d'entretenir ces relations afin que les entreprises se sentent considérées et qu'il existe un lien de confiance avec leurs dirigeants.

Cette année, le service de l'économie essaiera d'être présent dans les salons internationaux en lien avec la microtechnique. Aux comptes 2026, il devrait donc y avoir un montant plus conséquent pour les déplacements.

Concernant les subventions à différents organismes, il a été décidé d'être plus strict et de ne subventionner que les demandes avec une vision locale très claire et à long terme. On peut encore noter que l'Economètre n'a pas été organisé en 2025, ce qui, en conséquence, n'a pas d'incidence sur les comptes.

Un-e commissaire demande ce que le canton du Jura met en avant quand on évoque la concurrence intercantonale. Différents éléments sont évoqués comme la rapidité d'exécution des travaux et le prix des terrains. Par ailleurs, il y a certainement plus de réactivité en ce qui concerne l'aménagement du territoire. De notre côté, on est relativement rapide, on fait le maximum en fonction de ce qui peut être fait. Par ailleurs, le principal enjeu auquel nous serons confrontés au cours des prochaines années, dans l'attente de la révision du PAL/Plan d'Aménagement Local, concerne les terrains industriels appartenant à la Ville. À ce jour, la surface disponible est d'environ 15'000 m<sup>2</sup>, abstraction faite du site contaminé.

A la question d'un-e commissaire qui souhaite savoir si une cartographie des sites pollués existe, il lui est expliqué qu'il y a le Canepo, cadastre neuchâtelois des sites pollués. Concernant la pollution des sols, le canton a émis des directives qu'il a revues depuis avec des normes à la baisse. Les acheteurs mettent en œuvre eux-mêmes des analyses et cela reste totalement aléatoire. Il s'agit la plupart du temps de pollution de surface et il n'existe pas vraiment de solution à ce problème. L'idée de créer un fonds avec le bénéfice de la vente des terrains avait été évoquée mais l'Etat a refusé d'entrer en matière.

Un-e commissaire demande quelle suite a été donnée au four solaire de Panatere qui est pour l'heure en phase expérimentale. Il lui est expliqué que si on veut le garder sur sol neuchâtelois, c'est l'Etat qui doit proposer un terrain. Ce dernier est ouvert mais il doit y avoir d'autres entreprises qui s'installent autour de ce projet, afin d'augmenter le quota lié au nombre d'emplois au m<sup>2</sup>.

Un-e commissaire souhaite savoir quelle est la place donnée aux circuits courts dans la Ville. Le service de l'économie se veut être une plate-forme d'informations, de mise en réseau des savoir-faire. C'est pourquoi il est si important d'entretenir les relations. En effet, cette plateforme d'informations favorise les circuits courts et s'avère fondamentale car aujourd'hui, dans la plupart des cas, les sociétés sont gérées par des directions venant d'ailleurs et qui ont une connaissance de notre tissu économique très restreinte. En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, on est plus sur des associations. Le service de l'économie a vocation à s'occuper en priorité des entreprises industrielles afin d'augmenter le nombre d'emplois et donc les recettes fiscales.

### **123 / Service informatique communal**

En introduction, il est indiqué que le service présente des charges relativement stables. 2025 a été le premier exercice fonctionnant avec la nouvelle convention, liant la Ville de La Chaux-de-Fonds au SIEN/Service informatique de l'Entité neuchâteloise. Certains postes notamment liés à la sécurité ont augmenté. Les licences sont quant à elles de plus en plus dépendantes d'abonnements annuels et du côté de la téléphonie les coûts ont augmenté. L'IA présente des opportunités mais cela consomme énormément de composants induisant des coûts sur le matériel et les postes de travail à quoi s'ajoute le fait que cette technologie est extrêmement énergivore.

Un-e commissaire aimerait comprendre comment les charges budgétées ont pu doubler dans les comptes 2025. Il est expliqué que la nouvelle convention a été reçue en novembre 2024 et que le budget 2025 n'a pas pu y être adapté. D'autre part, des coûts de stockage ont augmenté au niveau du SIEN. Enfin, certains coûts ont une ventilation différente que par le passé.

Concernant les revenus du service, compte 4910100 – *Prestations informatiques*, il est mentionné que les coûts sont ventilés dans les différents services.

En réponse à la sous-commission au sujet du compte 3153001 – *Entretien de matériel informatique*, il est mentionné que la différence entre le budget et les comptes, qui se monte à CHF 300'000.-, provient du fait que les comptes présentent presque 2 exercices de retard depuis le moment où on établit le budget. Il est donc difficile d'appréhender les charges qui seront facturées. En complément, il est expliqué que 70 appareils mobiles ont été acquis par

les services : tablettes, téléphones mobiles. Cela représente une charge non négligeable par appareil.

La sous-commission est informée que le Correspondant informatique peut engager des dépenses jusqu'à CHF 5'000.-. Celui-ci ajoute que le bureau informatique, composé du Conseiller communal en charge de l'informatique et du Correspondant informatique, peut quant à lui engager des dépenses jusqu'à CHF 30'000.-. Au-delà, c'est le Conseil communal qui se prononce sur la base d'une note. Cette procédure a permis de faire porter le coût d'un investissement à un service et de faire réfléchir autrement. Ainsi, chaque année, des solutions alternatives sont trouvées pour certains projets. Il est relevé qu'en matière d'informatique, plus particulièrement des licences logicielles du système d'exploitation et de la suite bureautique, on se trouve en partie captifs. Cependant, en comparaison avec d'autres collectivités publiques, le service est plutôt performant. De manière générale, l'enveloppe globale du budget quadriennal est respectée.

S'agissant du développement de l'IA, le SIEN est réservé pour des questions de sécurité et de protection des données. Le service s'est donc approché de VNV (entreprise informatique basée à La Chaux-de-Fonds) pour faire un audit auprès des services afin de connaître les besoins en IA. L'audit a mis en lumière non seulement des besoins existants mais également une utilisation de solutions grand public, sans maîtrise ni contrôle. Le risque associé à une telle utilisation a fait émerger le besoin d'un traitement prioritaire. VNV a été mandaté pour le déploiement d'une infrastructure hébergée chez eux. Ainsi, l'exposition des données confiée à l'IA est sécurisée. Actuellement, la Ville est en phase de test avec une trentaine d'utilisateurs. Le premier retour n'était pas réellement satisfaisant. La deuxième phase de test permettra une amélioration de la capacité IA avec un paramétrage plus fin. Un prochain bilan sera fait fin avril. Le responsable du service rencontrera la déléguée à l'IA cantonale prochainement et ce sera l'occasion d'échanger à ce sujet pour évaluer les synergies possibles avec le canton. Un-e commissaire informe qu'en fin d'année 2026 la livraison d'un outil au niveau cantonal est prévue ; il est important de se coordonner avec le canton. Il est précisé que c'est la raison pour laquelle VNV a été mandaté puisque la société fait partie du partenariat avec le canton.

Au sujet des impressions papier, la sous-commission est informée que les écoles et l'administration sont séparées afin de permettre une meilleure analyse. La question est de savoir où il est possible de mutualiser les imprimantes et de réduire leur nombre. Quant au volume d'impressions, il faudra inciter à utiliser les documents numériques. On pourrait aussi imaginer introduire l'impression avec une carte. Cela permet de voir où il y a plus ou moins d'impressions et ainsi d'étudier si une imprimante est absolument nécessaire.

Concernant le SIEN, celui-ci est en pleine réorganisation avec des points qui fonctionnent et d'autres moins. Nous avons un correspondant au sein du SIEN mais cette personne de contact a changé chaque année ces 3 dernières années. Il faut reconstruire à chaque fois une relation et cela engendre une certaine instabilité mais cela permet de nous assurer que nos processus sont documentés.

Quant au site internet de la ville, il est actuellement en cours de renouvellement.

S'agissant de MIKUJY (plateforme basée à Neuchâtel spécialisée dans l'implémentation des stratégies Green IT), un-e commissaire demande si cet outil est utilisé. Il lui est expliqué qu'un test est mené sur une année afin de connaître l'impact environnemental de notre matériel et de nos pratiques informatiques. Toutefois, nous payons un service en place mais qui ne peut pas être pleinement utilisé parce que le SIEN n'a pas encore validé et réalisé l'interface entre la plateforme de MIKUJY et notre base de données d'inventaire matériel, interface pourtant déjà en exploitation pour répondre aux besoins du SIEN et du Canton.

## **124 / Affaires juridiques**

En introduction, il est mentionné que l'année 2025 a été passablement chargée. Les principaux sujets traités sont en lien avec des mandats du SUME et des ressources humaines avec le suivi des procédures. Il est rappelé que le nouveau statut du personnel est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la réglementation d'application y relative qui a demandé passablement de travail. Beaucoup de conseils en matière de droits politiques ont été sollicités, concernant notamment des processus liés au Conseil général. Concernant le fonctionnement du service, le problème récurrent se situe au niveau de la charge de travail, heureusement atténuée par la possibilité occasionnelle de mandater des avocats externes. Environ 75 dossiers sont actuellement en cours (sur un total de plus de 300 dossiers ouverts depuis 2020), dont certaines procédures judiciaires ouvertes depuis plusieurs années. Il est relevé que la proximité avec la chancellerie est positive pour régler - souvent de manière informelle - des questions diverses, notamment de droits politiques et de tenue du recueil systématique de la réglementation.

Un-e commissaire relève le léger dépassement par rapport au budget au niveau des conseils externes, compte 3132030. Il lui est indiqué que plusieurs mandataires externes sont sollicités de temps en temps,

notamment sur des questions de construction, dont deux dossiers importants sur l'exercice écoulé. Le montant est toutefois légèrement inférieur aux comptes 2024. Il faut noter également qu'il y a aussi au sein du SCAS une personne qui s'occupe des questions juridiques.

Il faut relever qu'on assiste à une augmentation des recours en matière scolaire et parascolaire (où il est rappelé qu'en vertu des règles de procédure administrative, les communes ne payent en principe pas de frais de justice, mais comme corollaire ne touchent pas de dépens).

Une autre dépense liée à la tenue de la bibliothèque juridique est évoquée. Certains ouvrages coûtent relativement cher mais sont indispensables.

Un-e commissaire demande s'il a déjà été envisagé d'engager un avocat-stagiaire. Cela a déjà été évoqué mais cela prendrait trop de temps - déjà précieux - pour la mise au courant par une seule personne, alors que ce type de stage se limite à 6 mois. A titre d'exemple, la Ville de Neuchâtel compte 4 juristes au sein du service juridique, configuration plus favorable pour accueillir un avocat-stagiaire dans de bonnes conditions.

### **130 / Service à la population**

Pour commencer, il est indiqué que l'effectif du service est presque au complet. Il manque à ce jour une personne pour le bureau d'aide à l'installation (BAI). Le poste sera repourvu dès la mi-mai. Dans l'intervalle, il est répondu aux demandes mais le BAI ne peut pas être pro-actif, par manque de ressources.

La sous-commission souhaite connaître les projets du service. Il est expliqué qu'il est prévu d'étendre les prestations du service à la population (SAP) en lien avec le projet de déménagement à l'Hôtel-de-Ville. Des échanges sont menés avec le personnel de la Sécurité publique à ce sujet pour mener à bien la transition et étudier s'il serait possible de mettre en place en partenariat une sorte de « mini guichet unique » au niveau communal.

En plus du guichet, il est envisagé de pouvoir proposer de faire des demandes en ligne mais le projet de e-déménagement est cantonal et pas encore totalement disponible. Une des problématiques rencontrées par le service est qu'il y a beaucoup de cas de mutations qui ne sont plus annoncés, ce qui génère passablement de travail administratif (retours de courriers, enquêtes).

En 2025, une diminution des passages aux guichets a été constatée, expliquée notamment par le fait que les gens vont commander les passeports

biométriques en même temps que la carte d'identité et ne viennent plus dans ce cas au guichet du SAP. Cela se traduit par une baisse des charges de transfert.

Un-e commissaire demande à quoi en est le projet de domiciliation en lien avec l'économie. Il lui est mentionné que la chargée de projet est partie fin octobre et sera remplacée à mi-mai. Il a été difficile de recruter une personne à 50%, habitant La Chaux-de-Fonds, possédant des connaissances très larges mais avec un salaire peu élevé. Finalement, une solution à l'interne a été trouvée avec deux collaboratrices du SAP qui reprendront les rênes du BAI. Un fonctionnement en binôme permettra des échanges, une stimulation pour avancer de manière pro-active. Il sera intéressant de développer des statistiques et les visites d'entreprises. Il est également indiqué que les demandes au BAI viennent en majorité de Français et de personnes de nationalité suisse. En lien avec ce sujet, il est précisé que les appartements à la rue du Manège ont été résiliés pour fin février 2026 mais qu'un appartement est déjà reloué. L'objectif est de prévoir des locations de 6 mois au maximum. La gérance de la Ville apporte son aide dans ce domaine mais il sera favorable de développer des rencontres avec les autres gérances de la place pour leur expliquer les démarches de la Ville pour faciliter la domiciliation.

### **301 / SCAS - Office d'aide sociale**

En introduction, les préoccupations liées au guichet ACCORD en 2025 sont à relever même si la situation est aujourd'hui satisfaisante. Un renfort du GSR du Val-de-Ruz a été obtenu pour la fin de l'année 2025. De plus, un poste à 50% a été accordé par le Conseil communal durant 5 mois, jusqu'en avril 2026, pour le traitement des demandes de subsides LaMal qui passent systématiquement par le formulaire unique de demande de prestations sociales. En effet, le service a dû faire face à une plus grande demande de subsides en 2025. Quant à la gestion des frais médicaux traités par l'agence AVS-AI, elle a été transférée à la CCNC en juin 2025. Il faut noter une baisse notable des personnes aux guichets (1000 passages en moins). Concernant la réception de l'aide sociale, une personne est accidentée depuis février 2025 (de retour aujourd'hui à temps partiel). Des solutions ont été trouvées à l'interne et les prestations ont été assumées. La cheffe de service est toujours en arrêt maladie mais devrait pouvoir reprendre progressivement son travail durant l'été.

Un contrôle de l'ODAS/Office cantonal de l'aide sociale a eu lieu en 2025 avec des retours positifs. Ainsi, les éléments suivants ont été relevés : le personnel est expérimenté, motivé, bonne gestion du contentieux et efficacité dans l'analyse des nouvelles demandes. Quant au développement du Suivi différencié harmonisé (SDH), où les bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont pas besoin d'un suivi social sont suivis par des collaborateurs socio-administratifs, cette nouvelle forme d'accompagnement est effective depuis janvier 2025. A ce jour, le nombre de dossiers transférés en suivi financier n'est pas assez significatif pour dégager du temps aux AS. Le conseil social à la fermeture d'un dossier sera mis en place en avril (fin du soutien financier).

Une augmentation du nombre de dossiers est constatée de manière générale. Cela représente 101 dossiers en moyenne par assistant social. L'année a été marquée par des absences de longue durée (congés maternité). Des départs ont été efficacement remplacés.

Concernant la nouvelle ligne téléphonique et en réponse à une question de la sous-commission, il est indiqué que c'est un outil qui permet de traiter les appels de façon plus efficace. Pour les bénéficiaires ou assurés, il n'y a plus qu'un numéro de téléphone. Au niveau de l'attente au téléphone, les gens savent combien de temps ils devront patienter. Un projet IA pour les analyses de dossiers et qui permettrait de générer les courriers de relance est en cours.

Le service emploie 51 EPT et il y a eu 7 départs volontaires en 2025. Il est relevé que l'ambiance est positive malgré la charge de travail et l'effectif est stabilisé. Le dépassement des charges de personnel est compensé par les indemnités journalières.

Un-e commissaire note que le compte 3132040 – *Frais judiciaires et/ou de poursuites* augmente. Quelle est l'issue de ces poursuites ? Ce compte inclut les frais de justice, de débours des avocats, les dépens quand on perd un recours. Un choix est fait de laisser CHF 3'000.- au budget mais on ne sait pas par avance combien on va dénoncer de cas de fraude et d'autant moins combien feront recours. Il est précisé que les frais liés aux poursuites sont inclus dans la facture sociale. Concernant le compte 3910004 - *Participation frais de personnel*, il s'agit de la part du Service des finances qui assume le contentieux.

Compte 4612001 – *Dédommagements communes* : il s'agit des versements de La Sagne et des Ponts-de-Martel (plus de dossiers qui concernent ces communes). Les subventions cantonales sur salaires sont stables (CHF 2.4 millions).

## **321 / SCAS – Participation aux institutions sociales**

Les éléments liés à la facture sociale dépendent des décisions prises par le Grand Conseil, cas échéant.

Guichet ACCORD : le nombre de subsides a augmenté et le canton compose avec une baisse de la subvention fédérale de CHF 3 millions pour les subsides LaMal ce qui impacte la facture sociale.

## **600 / Service des finances**

Pour commencer, il est mentionné que le service a été marqué en 2025 par des absences liées à des arrêts maladies. Un contrat à durée déterminée a été obtenu pour 5 mois, compensé par des indemnités d'assurance pour pertes de gain. La situation est toutefois en passe de se stabiliser.

En 2025, le changement de méthode des décomptes TVA pour 3 centres a bien occupé le service. Il a fallu faire des recherches pour la récupération de la TVA relatives aux investissements des 20 dernières années pour ces services, ce qui a permis de récupérer un montant important de plus de CHF 2 millions. Une jurisprudence et une modification sur l'ordonnance sur la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ont permis cette opération.

Concernant le compte 3132030 – *Conseillers externes-Experts*, il s'agit de d'un mandat pour des conseils externes en matière de TVA ainsi que les honoraires de la société Moody's pour la notation financière de la Ville. Au niveau du du croire, on note une augmentation liée à un changement de méthode d'évaluation pour limiter les risques à futur. Le crédit-tempête a été amorti pour un montant de CHF 166'000.-. En ce qui concerne les charges financières, il est indiqué que les taux d'intérêt ont baissé pour atteindre un taux moyen inférieur à 1,8%. Les membres de la sous-commission sont informés qu'à fin 2025 les emprunts à court terme représentaient le 36% du total des emprunts. La stratégie du Conseil communal est de conclure des emprunts à court terme représentant le 30 à 35% de la dette totale. Cependant, en fonction des échéances et des conditions proposées, cette proportion peut être légèrement supérieure afin de ne pas conclure des emprunts à long terme à n'importe quelles conditions. Concernant les swaps, ces emprunts courent encore jusqu'en 2049, emprunts contractés dans les années 2011-2014 avec un taux plus élevé (environ 3%). Le marché financier était alors complètement différent de celui d'aujourd'hui, tout comme la situation financière globale de la Ville.

Reprenant le compte 3132030 – *Conseillers externes-Experts*, un-e commissaire demande quel retour escompter de la notation de la Ville par

Moody's. Il lui est expliqué que le retour est positif dans le sens où il y a plus d'investisseurs ouverts à nous prêter. Cela permet d'avoir une légère pression sur les taux d'intérêt.

Pour le compte 3199014 – *Ecart statistique*, un-e commissaire relève que le montant est à zéro. Il est précisé que les variations figurent dans les comptes des services.

Un-e commissaire note une progression des pertes sur débiteurs. Il lui est répondu que les pertes augmentent et qu'on constate une hausse des actes de défaut de bien (ADB). Mais les démarches sont faites pour récupérer de potentiels montants avec des mises aux poursuites.

### **610 / Contributions**

Les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 11 millions à ce qui était budgété. Cette différence s'explique principalement par les variations des impôts des personnes morales. Les rattrapages liés aux taxations des années précédentes sont difficiles à anticiper. Un rendez-vous a été pris avec le service des contributions afin de mieux appréhender les recettes fiscales (IPM) à venir, notamment pour l'établissement du budget 2027. On peut encore relever qu'en 2025, il y a eu la deuxième et dernière année de l'écrêtage d'un montant de CHF 3 millions, montant ne figurant pas au budget car la prorogation de cette mesure n'avait pas encore été décidée lors de l'élaboration du budget.

Un-e commissaire trouve qu'il serait intéressant de voir si les impôts des personnes physiques augmentent en lien avec la politique de domiciliation. Il est mentionné qu'en réalité, l'impôt moyen par contribuable augmente. La légère baisse des impôts des personnes physiques est liée aux taxations définitives 2024 où le montant (différence entre les acomptes et la taxation) est inférieur à celui des exercices précédents.

Le rapporteur de la sous-commission  
Jean-Pierre Brechbühler